

VOTE DE LA LOI CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

ensemble on peut gagner



À deux semaines des élections régionales, il nous faut amplifier nos efforts pour mobiliser l'électorat et combattre l'abstention.

Le gouvernement de Nicolas Sarkozy a mis quelques dossiers brûlants de côté, préférant attendre les résultats des élections pour les traiter. Je pense notamment au démantèlement des retraites ! Mettons en évidence le lien qui existe entre les enjeux nationaux et ces élections.

Les coups qui pleuvent peuvent entraîner une telle exaspération que ce qui prime soit avant tout le rejet de

Sarkozy nourrissant le vote utile qui ne nous est pas favorable. On est face à un gouvernement qui, malgré les mobilisations, ne cède pas, ce qui peut encourager

résignation et fatalisme. Le pouvoir ne s'y trompe pas et on sent une volonté forte de « pourrir » le climat politique afin de décourager les citoyennes et les citoyens d'aller voter.

Soyons attentifs et attentives à cette atmosphère délétère et redoublons nos efforts.

Féminisme Commu

sur le site du PCF
www.pcf.fr/femmes

commission

Droits des femmes/féminisme

Le 8 mars va nous en donner l'occasion, d'autant que, cette année, c'est le centième anniversaire de la **Journée internationale des droits des femmes**, ainsi que le lancement de nombreuses initiatives dans le cadre de la troisième **Marche mondiale**.

Soyons nombreuses et nombreux à aller aux portes des entreprises, au cœur des quartiers populaires, pour rencontrer des femmes en leur remettant un tract de la main à la main.

Soyons nombreuses et nombreux à participer aux manifestations unitaires des féministes, en faisant entendre nos propositions en faveur de l'égalité.

Profitions de cette journée de mobilisation pour faire connaître l'avancée que les associations féministes, le *Collectif national droits des femmes*, auquel nous participons, viennent d'obtenir : une loi contre les violences faites aux femmes.

En effet, grâce à cet engagement unitaire, à l'opiniâtreté de Marie-George Buffet, cette loi vient d'être adoptée dans la nuit du 25 février à l'Assemblée nationale. C'est une victoire qui démontre combien le lien entre mouvements sociaux et politiques est déterminant.

C'est quand on avance ensemble qu'on peut gagner, en voici encore une remarquable démonstration.

FÉVRIER 2010

Vote à l'Assemblée nationale
de la loi contre les violences

Un pas en avant pour les femmes

Pages 2-3

Élections régionales

Les féministes à la rencontre des
dirigeantes politiques de gauche

Page 4

Propositions régionales
Communiqués

Page 5

8 mars

Solidarité avec les femmes palestiniennes
Marche des femmes Paris RDV à 18h30
Place de la Nation

Page 6

Partout dans le pays des initiatives
pour les droits des femmes

Page 7

Formation sur le féminisme

Page 8

Agenda

Page 9

Laurence Cohen



UN PAS EN AVANT pour les femmes

Depuis notre engagement pour obtenir une loi cadre contre les violences faites aux femmes, l'action s'est poursuivie avec l'intervention des parlementaires Marie-George Buffet et Martine Billard. Enfin, le 25 février, l'Assemblée nationale débattait de la loi contre les violences faites aux femmes. Bien sûr, ce n'est pas la loi cadre, mais le combat se poursuivra.

Contrairement à l'idée de consensus sur le vote de cette loi porté par la presse, quelques remarques sont nécessaires pour rétablir la réalité. Certes, la droite comme le PS se sont sentis obligés de rendre hommage au travail des féministes, aussi dû à celui de la commission. Cependant, notons que les interventions des député-e-s de droite, mais aussi de certain-e-s député-e-s socialistes, ont plutôt mis l'accent sur l'idée d'une loi contre les violences conjugales, une loi sécuritaire et répressive, bref des discours qui faisaient plus appel à la répression et aux conséquences sur les enfants plutôt qu'une loi qui se donne les moyens de prévention de faire reculer ces actes de domination masculine. Un discours non seulement sécuritaire, mais également familialiste.

Face à cela, Marie-George et Martine se sont bien battues. À l'issue du vote, elles appellent d'ailleurs à une grande vigilance quant à l'application de cette loi, car, comme de nombreuses lois, elle trouvera ses limites par le manque de moyens financiers indispensables à sa mise en œuvre. Madame la ministre du Budget et les député-e-s de droite ayant repoussé les articles de la loi faisant référence aux moyens financiers.

Retenons tout de même que la complémentarité d'action des mouvements féministes et des parlementaires féministes comme Marie-George et Martine peut conduire à des pas en avant pour les femmes.

intervention de Marie-George Buffet

Assemblée nationale, deuxième séance du 25 février 2010

Monsieur le président, madame la ministre, madame la secrétaire d'État, madame la présidente de la commission, monsieur le rapporteur, mes chers collègues, l'exposé des motifs de la proposition de loi-cadre contre les violences faites aux femmes, élaborée par le *Collectif national pour les droits des femmes* – dont je salue le travail – et que j'ai eu l'honneur de déposer en 2007 avec Martine Billard, Huguette Bello et l'ensemble des députés du groupe GDR, débutait ainsi : « Les violences masculines à l'encontre des femmes ne constituent pas un problème privé. Au contraire, elles représentent le plus brutal de l'inégalité existant dans notre société. Il s'agit de violences qui sont exercées sur les femmes en raison d'une prétendue infériorité, parce que leurs agresseurs considèrent qu'elles sont dépourvues des droits élémentaires de liberté, de respect, de sûreté et de liberté de décision. »

Aujourd'hui, en adoptant la proposition de loi dont nous débattons, nous allons dire avec force que la violence faite aux femmes est un problème public, auquel toute la société doit se confronter. Grâce à ce texte, la République peut se doter de moyens efficaces pour faire respecter les droits des femmes contre la domination patriarcale.

La genèse de cette proposition de loi est atypique, cela fait sa force. Ce sont les femmes, leur refus d'accepter l'inacceptable, leur volonté de vivre libres, de survivre, qui en sont à l'origine. L'actualité nous le rappelle : tous les trois jours, une femme meurt sous les coups. Ces jours-ci, une jeune femme, Najlae, qui avait porté plainte pour avoir été battue par son frère, a même été expulsée. Au-delà de ces faits, je veux dédier cette loi à toutes celles qui, parfois pendant des années, vivent au quotidien humiliations, coups et souffrances, à toutes celles qui s'y opposent, à toutes celles qui résistent.

En 2004, en Espagne, les femmes font adopter une loi-cadre. Le *Collectif national pour les droits des femmes* prend le relais en France et élabore une proposition de loi. Un processus est en route, celui d'une construction législative commune par les associations féministes et la représentation nationale. Après le dépôt de la proposition de loi-cadre, une pétition ayant recueilli 16 000 signatures est déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale pour qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour.

Est alors mise en place une mission parlementaire, puis une commission ad hoc, dont je veux saluer ici la qualité du travail et des auditions,

Marie-George Buffet

sous l'impulsion remarquable de sa présidente, Mme Danielle Bousquet, et de son rapporteur, M. Guy Geoffroy, que je remercie. C'est dire combien cette proposition de loi est importante, autant pour les dispositions qu'elle introduira dans notre droit que pour le processus qui a conduit à sa discussion par notre assemblée.

Qu'apporte-t-elle ? Des avancées notables pour les femmes, notamment la création d'une ordonnance de protection – dont le champ s'élargit aux femmes victimes d'un mariage forcé –, la reconnaissance d'un délit de violences psychologiques, de nouveaux droits pour les femmes étrangères – qui, je l'espère, seront maintenus au cours de notre débat –, l'inscription dans les missions de service public de France Télévisions de la lutte contre les préjugés sexistes et de la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes – objectifs également intégrés dans la formation des maîtres et les cours d'éducation civique –, des efforts de formation pour tous les acteurs et actrices concernés, l'obligation pour les bailleurs de réserver des logements aux femmes victimes de violences ainsi que de nouvelles mesures relatives à l'autorité parentale.

Peut-on faire mieux ? Oui, madame la ministre d'État, madame la secrétaire d'État. Il faut, pour cela, réintégrer dans le texte les trois articles qui en ont été ôtés en raison de leur irrecevabilité financière. Madame la ministre d'État, vous avez annoncé que le gouvernement reprendrait les dispositions relatives à l'aide juridictionnelle et aux mesures de formation, et je m'en félicite. Mais j'insiste sur la nécessité de reprendre également l'article visant à créer un observatoire scientifique des violences contre les femmes. Les observatoires existants, notamment celui de la Seine-Saint-Denis, ont effet prouvé leur très grande efficacité en matière d'information, de prévention et d'accompagnement.

Il est également possible d'enrichir ce texte dès aujourd'hui, en adoptant d'autres amendements. Je pense notamment à ceux visant à étendre le bénéfice de l'ordonnance aux femmes menacées d'agression sexuelle ou de violences par une personne vivant au même domicile, à préciser que la médiation pénale est interdite quand une femme dépose plainte pour des violences, à réserver des chambres dans les résidences universitaires aux étudiantes victimes de violences, ainsi qu'à renforcer les mesures en matière de logement que le juge peut prendre par ordonnance, laquelle doit intervenir dans les meilleurs délais et être prolongée si nécessaire jusqu'à

l'issue des procédures civiles ou pénales engagées.

Ainsi, cette proposition de loi nous permettra de franchir une étape remarquable. Tous les acteurs et actrices de l'État auront dorénavant comme mission de prévenir et de combattre les violences exercées contre les femmes au prétexte de leur genre, de prévenir la société elle-même contre la pérennité de telles pratiques et de lui permettre ainsi de réaliser de nouvelles avancées.

En adoptant ce texte, nous définissons un cadre, des règles, mais la vigilance et la mobilisation ne doivent pas faiblir. Il faudra agir pour se doter de moyens réglementaires – afin, par exemple, d'étendre le bénéfice de la loi aux ressortissantes algériennes – et dégager les moyens financiers nécessaires. On voit en effet comment l'exceptionnelle loi sur l'IVG se heurte aujourd'hui aux coupes claires réalisées dans le budget de l'hôpital public et les subventions aux associations.

Pour que chaque femme puisse se saisir de cette loi, des mesures doivent être prises en termes d'information et d'accompagnement. Dans les quartiers, les entreprises, les lycées, partout nous avons besoin de mener, au-delà du 8 mars, avec le concours de l'État, des élus, des personnels concernés, des enseignants et des bénévoles associatifs, une véritable campagne autour du texte que nous allons adopter.

En adoptant cette loi, nous allons prendre un engagement envers les femmes, celui de la faire respecter : je propose de mettre en place pour cela un collectif de suivi et de vigilance, composé de parlementaires et d'associations féministes. Mais il faudra aussi lui apporter de prochains développements. Le chantier de l'égalité et celui de la lutte contre les violences sont en effet loin d'être terminés. Je pense notamment aux violences sur le lieu de travail ou à la lesbophobie, mais je pense aussi au chantier des représentations mentales stéréotypées nourrissant les inégalités, comme celles, encore persistantes, à l'égard des tâches domestiques, de la formation, de la carrière professionnelle ou des salaires.

Le travail que nous venons de mener me laisse espérer de nouveaux progrès. C'est avec la satisfaction d'avoir participé à une belle aventure féministe que je suis heureuse de pouvoir aujourd'hui – en espérant que nos débats vont encore l'enrichir – voter une loi dont les femmes sont les auteures. Pour elles et pour toute la société, je vous remercie.



DES FÉMINISTES À LA RENCONTRE des femmes politiques de gauche

Mercredi 17 février, le *Collectif national droits des femmes* a organisé une rencontre publique entre les féministes et les partis politiques de gauche, représentés par : Marie-George Buffet pour le PCF, Martine Billard pour le PG, Michèle Ernis pour GU, Anne Hidalgo pour le PS, Emmanuelle Cosse pour les Verts, Anne Leclerc pour le NPA

Plus de 250 personnes étaient présentes. À la veille des élections régionales l'objectif, pour ces associations féministes, était de sonder les volontés politiques sur différentes thématiques pour lesquelles les mouvements féministes agissent.

Le débat s'est organisé en trois parties, avec pour chacune d'elles l'exposé des exigences des associations féministes et leur confrontation aux propositions des partis présents.

À la veille du débat à l'Assemblée nationale de la proposition de loi sur les violences faites aux femmes, Marie-George Buffet a pu ainsi rappeler le processus politique original ayant conduit à cet acte législatif : une construction commune entre les luttes des femmes, celle de leurs associations et celle des partis politiques notamment le PCF.

D'autres sujets étaient au cœur du débat, tels l'IVG ou l'égalité professionnelle. Sur ces sujets, les associations ont notamment interpellé les partis sur le besoin d'agir contre les fermetures de centres IVG en lien avec les menaces pesant sur les établissements hospitaliers publics, les maternités, et sur la politique de santé en général.

L'échange sur l'égalité professionnelle a permis d'aborder le rôle des politiques régionales en matière de formation et Marie-George Buffet a fait la proposition que les aides régionales aux entreprises soient versées sous condition d'une politique d'égalité salariale hommes/femmes au sein de ces entreprises.

La situation des femmes migrantes et des sans-papiers a fait l'objet d'une autre série de questions, la soirée étant close par la solidarité internationale, avec notamment la participation de Shoukria Haidar nous relatant la situation actuelle des femmes afghanes.

Parmi les réponses des responsables politiques, certaines ont fait consensus, comme la mise en place d'une délégation *Droits des femmes* au sein des régions ou la mise en place d'un *Observatoire contre les violences*.

On a pu cependant noter chez la représentante des Verts ou celle du NPA une difficulté à se positionner comme force politique exerçant une responsabilité de gestion, en préférant renvoyer les possibilités d'avancées pour les femmes à la seule dimension des luttes qu'elles devraient mener. Le PS, à l'inverse, valorisait à l'extrême, par la bouche d'Anne Hidalgo, l'action de la mairie de Paris, sans aborder la question politique des choix gouvernementaux concernant les politiques de santé ou en matière de défense des services publics pour répondre aux besoins des femmes. Et donc de la nécessité de se montrer ferme à l'égard de la politique réactionnaire de Nicolas Sarkozy.

Michèle Ernis, pour la Gauche unitaire, est quant à elle revenue sur l'impérative nécessité d'un service public de la petite enfance et le maintien des écoles maternelles comme une contribution importante à l'autonomie des femmes. Martine Billard, du Parti de gauche, a redit son attachement comme parlementaire à voir votée la loi contre les violences faites aux femmes. Opinion identique reprise par Marie-George Buffet, pour le PCF, invitant l'assemblée à construire sur d'autres sujets – droit à l'IVG et la contraception, défense des retraites, égalité professionnelle – des actions et des projets unitaires qui marient, pour les faire aboutir, luttes des femmes, des associations féministes et des partis politiques.

Brigitte Dionnet

SANTÉ, CONTRACEPTION, IVG SELON BACHELOT

Danielle Gaudry, membre du bureau du Planning familial, a décrypté les mesures proposées par Roselyne Bachelot après la parution du rapport de l'IGAS dénonçant les disparités inquiétantes selon les régions en matière de droit à la santé, contraception et avortement.

Proposer aux mineures des consultations gratuites et anonymes pour accéder à la contraception : prévue dans la loi du 4 juillet 2001, cette mesure n'a jamais été mise en œuvre, notamment dans les zones rurales où planning et médecin sont éloignés.

Quant à exiger des agences régionales de santé de s'assurer qu'un nombre suffisant d'établissements hospitaliers prennent en charge l'IVG, ce ne peut être garanti qu'en leur attribuant les moyens de pratiquer les IVG chirurgicales. C'est au contraire au nom des restrictions budgétaires et des restructurations des hôpitaux ayant pour conséquence des pénuries de personnels que de nombreux centres IVG sont les premières activités supprimées.

Pour Danielle Gaudry, il est également nécessaire de revaloriser d'au moins 10% la tarification des IVG chirurgicales. Celle-ci étant facturée deux fois moins qu'une fausse couche spontanée, cela va se traduire par la pratique de l'IVG médicamenteuse, si les délais sont respectés. Avec les fermetures des centres, les femmes qui les auront dépassés n'auront aucun autre choix.

**à l'appel de la CADAC, de l'ANCIC, du Planning,
des personnels des hôpitaux
un rassemblement aura lieu le 18 mars à Paris
devant le siège de l'APHP**



NOS PROPOSITIONS pour les régions

Au cours de la campagne des élections régionales, plusieurs rencontres ont eu lieu avec les femmes, mais également avec les mouvements féministes. Ces échanges ont conduit à un travail commun pour arracher des régions les propositions suivantes :

- Un ou une élue en charge des Droits des femmes, doté de moyens financiers et humains, au sein des exécutifs régionaux
- La poursuite et le développement des campagnes d'information et de prévention concernant la contraception et l'avortement
- Un observatoire doté de moyen pour mener des campagnes de prévention concernant les violences faites aux femmes
- Un Centre de ressources permettant à chaque région d'avoir des bilans d'égalité et d'avancer pour les droits des femmes. Ce centre développera des relations avec tous les tissus associatifs et pourra se doter d'un comité de veille composé de femmes des quartiers, de militantes associatives, syndicales, etc.
- L'octroi de fonds (l'argent public) aux entreprises conditionné par l'application de mesures d'égalité salariale et professionnelle. Réalisation d'un bilan annuel pour l'égalité femmes/hommes.

Pas touche à nos retraites !

Nicolas Sarkozy compte réformer le droit à la retraite. Sa devise est simple : « travailler plus et plus longtemps pour gagner moins ».

Ce sont les femmes qui risquent d'être le plus pénalisées par cette réforme particulièrement réactionnaire. En effet, huit femmes sur dix perçoivent de très petites pensions. Les objectifs du gouvernement sont connus : casser le droit à la retraite à 60 ans et le système de financement par répartition. Des mesures qui ne peuvent qu'accroître les inégalités entre les femmes et les hommes. Nous nous y opposons fermement.

D'autres solutions existent : taxer les revenus financiers, mettre fin aux exonérations patronales abusives. Il faut avoir la volonté politique de faire des choix en rupture totale avec l'ultralibéralisme en relançant l'emploi, en s'attaquant au chômage, à la précarité, notamment des femmes. Autant de solutions permettant de renflouer les caisses de retraite.

Élizabeth Ackermann

Communiqué

Dans le cadre des élections régionales, nous apprenons que des listes ont été déposées sous l'étiquette « Chrétiennes ». De quoi s'agit-il ? En Île-de-France, cette liste dont le chef de file, Axel Boer, militant tristement connu contre le droit à l'avortement, fait de la question de l'interdiction de l'avortement son axe principal de campagne électorale. Comment peut-on admettre que des individus briguent un mandat d'électif au sein d'institution de la République en s'en prenant aux libertés individuelles ? Il est intolérable dans un pays comme la France, qui est une République démocratique, laïque, qu'il soit permis à de fervents défenseurs de l'ordre patriarcal d'utiliser les campagnes électorales pour s'opposer aux droits que les femmes ont acquis de hautes luttes. La maternité choisie est un droit inaliénable. Nous exigeons, que cette liste dont le programme se revendique de *Pro vie*, ne puisse être validée par la commission électorale..

Fait à Paris, le 23 février 2010



8 mars – journée internationale droits des femmes

PARIS: 16 HEURES
avec les femmes palestiniennes

26 femmes palestiniennes

venues de Cisjordanie, du Liban, d'Israël

à l'occasion du centenaire de la journée internationale droits des femmes
rendront hommage à toutes celles qui résistent dans le monde

le 8 mars de 16 à 18 heures

au siège du Conseil national - métro Colonel-Fabien

Jacques Fath introduira la rencontre

qui a surtout pour objectif de leur donner la parole, de les écouter.

Elles témoigneront de ce qu'elles vivent et nous feront part de leur grand besoin de solidarité.

Merci de confirmer votre présence auprès de Claire Chastain : cchastain@pcf.fr ou 01 40 40 12 85

PARIS: 18 HEURES
un beau cortège
du PCF et du Front de Gauche

à l'appel de la Marche mondiale 2010

manifestation unitaire

le lundi 8 mars à 18h30

de Nation à Bastille

passage par l'hôpital Saint-Antoine

où la maternité et le centre IVG sont menacés de disparition

Le cortège s'organisera de la manière suivante :

les associations féministes

les syndicats

les partis politiques de gauche

il y aura donc un cortège *Front de Gauche* avec une banderole
derrière laquelle militantes et militants communistes pourront défiler
en arborant des autos collants et/ou des drapeaux
aux côtés des candidates et des candidats

voir en pièce jointe l'appel de la Marche mondiale



8 mars – journée internationale droits des femmes

Savoie

Un 8 mars revendicatif et drôle

Avec le *Collectif des droits des femmes*, nous organisons en fin d'après-midi une grande *Farandole de l'égalité* colorée et musicale dans les rues de la ville en portant les thèmes de la marche des femmes

Avec les candidat-e-s du Front de gauche, à l'initiative du PCF, nous aurons, dans la journée, des visites aux entreprises féminines et des rencontres en soirées.

Bonnes actions à toutes et tous.

Sylviane Floret

Territoire de Belfort

Débat autour du film *La domination masculine*, présence d'une chercheuse dans un débat qui abordera la question des inégalités salariales entre les hommes et les femmes.

Tours (Indre et Loir)

Un défilé unitaire de la *Marche mondiale* des femmes dans laquelle les communistes seront bien présents, aura lieu place Jean-Jaurès à Tours le 8 mars à partir de 17 heures. Cette marche sera suivie de nombreuses initiatives.

Marseille - lundi 8 mars, RDV à 18 heures de la Canebière au vieux Port

Tarbes - rencontre le 6 mars à la Maison de quartier

Colloque au Sénat, jeudi 11 mars 2010 à 10 h30

L'Arabie saoudite aujourd'hui... perspectives pour demain

10 Saoudiennes (et Saoudiens) viennent témoigner des changements amorcés dans leur pays:

- les récentes mutations de la société saoudienne (pour la première fois, une femme nommée ministre en 2009)
- les aspects géopolitiques, sociaux, démographiques, culturels, économiques de l'Arabie
- la place des femmes dans cette société, en présence des intéressées
- un aperçu des projets de développement de la région de la Mecque

Au Sénat, 15 rue de Vaugirard Paris 6ème

Déjeuner offert dans les salons du Sénat

Entrée gratuite

Inscription nécessaire dès que possible et obligatoire

(places limitées et entrées nominatives et réglementées au Sénat)

à: laurence.selin@wanadoo.fr - fax 01 46 33 88 68

LE FÉMINISME S'INVITE au stage de formation du PCF

Deux formations internes récentes contenaient parmi leurs cours « Féminisme et communisme ».

L'une avait lieu en Val-de-Marne devant les JC, l'autre à la fédération de l'Isère. Constat partagé d'un recul idéologique qui creuse les inégalités entre les femmes et les hommes dans la sphère publique comme dans la sphère privée.

Quels regards sur le couple, la famille, quelle analyse de la société ?

En quoi le patriarcat modèle une société qui enferme femmes et hommes dans des schémas préétablis ?

Comment être force de transformation sans s'attaquer à cette domination sexiste ? Pourquoi les femmes transmettent-elles des traditions qui les infériorisent ? Comment faire reculer ce poids culturel qui fait que bien souvent les femmes manquent de confiance en elle ? L'école, les études, le savoir sont des sources d'émancipation.

Il existe une violence dans les rapports entre garçons et filles. Attention aux représentations qui sont véhiculées au travers des films pornographiques, car les jeunes ont alors une image déformée

et dangereuse de la sexualité. Rapports construits sur la violence, la domination.

Le pouvoir : comment créer les conditions pour permettre aux femmes d'accéder aux responsabilités ? La parité n'est-elle pas une discrimination positive ?

Ne faut-il pas lier égalité et mixité dans nos combats féministes ?

Ces discussions favorisent une meilleure prise de conscience du besoin de libérer la société Et du capitalisme Et du patriarcat. Elles encouragent à ne pas hiérarchiser les combats. Elles conduisent à mieux appréhender les conditions à créer pour parvenir à l'égalité réelle sans culpabilisation. Elles aident à montrer que toute avancée féministe permet à la société de faire un bond en avant.

Deux moments passionnants pour moi qui était chargée d'introduire deux discussions. Chaque fois, c'est la même liberté de ton, car il est autant question d'intimité que de collectif. Une formation utile pour toutes celles et tous ceux qui veulent changer le monde !

Laurence Cohen

8 mars

Rencontre espace Reuilly contre les fermetures de centres IVG
Rencontre avec les femmes palestiniennes au siège du Conseil national
Centième anniversaire de la *Journée internationale droits des femmes*
manifestations dans plusieurs villes de France
à Paris, rendez-vous place de la Nation à 18h30

14 mars

Premier tour des élections régionales

18 mars

Rassemblement contre les fermetures des centres IVG
au siège de l'APHP

21 mars

Second tour des élections régionales

Tee-shirts *Égalité*

Toujours disponibles.

La Fête de l'Humanité est propice à la vente de tee shirts *Égalité*.

La Seine-Maritime a vendu 25 tee-shirts au cours d'initiatives publiques.

Vous pouvez passer vos commandes avant la Fête auprès d'Élisabeth Ackermann
au 01 40 40 12 27 ou eackermann@pcf.fr

BON DE COMMANDE tee-shirts *Égalité*

Fédération : _____
nom et adresse

Camarade qui passe commande : _____
nom et prénom, téléphone

nombre

_____ tee-shirts - taille small à 10 euros = _____

_____ tee-shirts - taille large à 10 euros = _____

Total commande : _____

ci-joint : règlement _____